



Saint-Cergue, le 25 août 2016

**PREAVIS MUNICIPAL NO 23/2016**

**Concernant une demande de crédit de CHF 78'200.- destiné à diverses améliorations de la déchèterie**

---

Délégué municipal: Pierre Graber

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

**1. But**

Amélioration des aménagements pour les voitures, le stockage et les escaliers de la déchèterie:

- a) goudronnage de la place au pied de la falaise permettant de créer un espace pour le parcage des voitures contenant beaucoup de triage, permettant ainsi de fluidifier l'accès principal;
- b) pose d'un chéneau sur le pan de toit côté falaise pour éviter le ruissellement du toit sur les personnes et les *big bags* de PET, plastiques, etc et les coulures de glace en hiver;
- c) modification de l'escalier de liaison quai voitures et rez pour des questions de sécurité;
- d) couverture du quai no 1 par des caillebotis afin de doubler la capacité de stockage (dessous pour les *big bags* pleins et dessus pour d'autres déchets recyclables).

**2. Exposé des motifs**

Une des conséquences de l'amélioration du tri des déchets recyclables se traduit par une affluence plus grande des usagers de la déchèterie et une augmentation des volumes de déchets qu'il faut stocker en attendant leur transport vers les unités de recyclage. Cette affluence à la déchèterie engendre la congestion du seul quai disponible par les voitures pendant les heures de grande affluence.

Actuellement, un seul et unique accès permet aux usagers de déposer leurs déchets. Le goudronnage de la surface supplémentaire permettra de faire stationner les voitures avec un important volume à trier et donc de libérer l'accès principal pour les volumes moins importants, ceci principalement l'été. L'hiver, ce nouvel accès sera en principe déneigé, mais en cas de trop fortes précipitations, il servira alors uniquement pour du stockage intermédiaire.

L'escalier très raide menant aux tris inertes, électronique, capsules Nespresso, néons, etc est actuellement dangereux, car les marches ne sont pas assez profondes. En hiver 2015, nous avons même enregistré un accident de personne (bras cassé) suite à une chute dans cet escalier. Les travaux ont pour objectif d'augmenter la profondeur des marches et également de diminuer l'inclinaison de l'escalier.

Le quai no 1 sert de place de stockage pour les *big bags* prêts à être transportés. Le recouvrement de ce quai par une surface en caillebotis permettra de doubler la capacité de stockage. Nous

désirons mettre dans ce nouvel espace placé au niveau du quai la plupart des déchets valorisables stockés actuellement au rez (piles, capsules Nespresso, néons, huiles, etc) afin d'éviter un éparpillement des personnes dans la déchèterie.

En résumé, toutes ces modifications sont destinées à améliorer la sécurité, la capacité en voitures et en place de stockage, suite au succès du tri des déchets recyclables depuis l'introduction de la taxe au sac.

### 3. Projet

#### Sécurisation del'escalier

L'escalier de liaison entre le quai voitures et le rez-de-chaussée sera recouvert par un sur-escalier consistant en une structure métallique en caillebotis (antiglisser) avec des marches plus profondes. Idem pour l'escalier de service pour l'accès aux bennes.

#### Modification des portails d'entrée et sortie

Afin de permettre l'exploitation de 2 accès pour les voitures, les portails d'entrée et sortie de la déchèterie seront déplacés et modifiés, ce qui dégagera une surface supplémentaire pour le conteneur-bureau du surveillant, qui devrait se situer à l'entrée de la déchèterie.

#### Installation d'une gouttière sur le pan de toit côté falaise

Le pan de toit côté falaise n'est pas équipé d'une gouttière. En conséquence, lors des pluies, l'eau du toit ruisselle sur les *big bags*. En hiver, cette eau gèle et recouvre ces places de tri de glace. Il est prévu d'équiper ce pan de toit d'une gouttière afin de canaliser l'eau vers des grilles.

#### Goudronnage de la place entre la déchèterie et la falaise

Le goudronnage de cette place permettra d'optimiser l'utilisation de la déchèterie en accueillant davantage de véhicules. De plus, les utilisateurs disposeront d'une surface propre pour amener leurs déchets dans les bennes.

### 4. Financement

Le coût des travaux a été établi par nos soins sur la base de soumissions et d'offres rentrées.

Modification des portails d'entrée et sortie	CHF	9'568.00
Installation de caillebotis, passerelle et escaliers	CHF	12'086.00
Aménagement d'une gouttière pan de toit côté falaise	CHF	9'245.00
Goudronnage place côté falaise	CHF	27'059.00
Sécurisation bas falaise (blocs béton) (estimation)	CHF	5'000.00
Divers et imprévus 15%	CHF	<u>9'444.00</u>
Total HT	CHF	<u>72'402.00</u>
TVA 8%	CHF	<u>5'798.00</u>
Total TTC	CHF	<u><u>78'200.00</u></u>

## 5. Conséquence financière

L'investissement permettra de récupérer la TVA, le dicastère des déchets étant assujéti.

Avec une période d'amortissement de 20 ans, la charge annuelle supplémentaire s'élèvera à environ CHF 3'620.00, ce qui n'aura pas d'incidence sur le montant de la taxe forfaitaire facturée actuellement aux habitants.

## 6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- vu le préavis no 23/2016 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- **d'autoriser** la municipalité à entreprendre les travaux destinés aux diverses améliorations de la déchèterie,
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 78'200.- TTC,
- **de financer** cet investissement par la trésorerie courante,
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 20 ans.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 29 août 2016.

Au nom de la municipalité

Le syndic



P. Graber



Le secrétaire remplaçant



C. Briacca